

AMNESTY INTERNATIONAL

ERRATUM

Index AI : AFR 01/012/2013
11 septembre 2013

Afrique. Quand aimer devient un crime : la criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne (index AI : AFR 01/001/2013)

Depuis que le rapport mentionné ci-dessus a été publié, en avril 2013, de nouvelles informations ont été mises au jour en ce qui concerne la criminalisation des relations entre personnes de même sexe dans deux pays de l'Afrique subsaharienne.

Selon le rapport, 38 pays d'Afrique ont des lois qui érigent en infraction les relations consenties entre personnes de même sexe.

En fait, au moment où le rapport a été lancé (25 juin 2013), 36 pays d'Afrique criminalisaient les relations entre personnes de même sexe, dont 31 pays d'Afrique subsaharienne.

L'information selon laquelle le Bénin et le Lesotho comptent parmi les pays qui criminalisent ces pratiques était périmée au moment du lancement. Amnesty International avait repris cette information dans le rapport annuel *State-sponsored Homophobia* (L'homophobie encouragée par les États), produit par l'ILGA (Association internationale des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, trans ou intersexuées).

En 2012, le Lesotho a adopté un nouveau Code pénal qui abrogeait les dispositions de la common law contre les relations entre personnes de même sexe.

Le rapport 2012 de l'ILGA rangeait le Bénin au nombre des pays érigeant en infraction ces relations, et la carte reproduite dans le rapport d'Amnesty International (directement empruntée au rapport 2012 de l'ILGA, et présentée comme telle) transmet cette information. Elle a été corrigée dans le rapport de l'ILGA publié en mai 2013, mais le rapport d'Amnesty International était déjà imprimé lorsque cette correction a été faite.

Vous pouvez télécharger la carte de l'ILGA contenant les informations actualisées pour 2013 en utilisant ce lien :

<http://ilga.org/ilga/en/article/1161>